



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

**EN-DIRECT
DES NAO**

Montreuil, le 22 Décembre 2016

Négociations Annuelles Obligatoires à La Poste

PLÉNIÈRE DU 16 DÉCEMBRE

Seules les Organisations Syndicales CGT, SUD et FO ont lu une déclaration préalable. Déclaration CGT ci-jointe.

La Poste avait transmis les documents la veille de la plénière !

Pour la CGT, les NAO doivent se traduire dans l'immédiat par :

- Une augmentation des salaires pour toutes et tous, cadres et agents d'exécution, contractuels et fonctionnaires, tenant compte au minimum, de notre perte de pouvoir d'achat des 10 dernières années
- L'attribution du 13ème mois, pour tous
- La revalorisation du Complément de Rémunération à hauteur de 25 % et que celui-ci soit lié au grade et non à la fonction

Une pétition est disponible afin que les sections syndicales et les personnels s'en emparent partout afin de peser sur le contenu des négociations tout comme celles sur les conditions de travail qui sont intimement liées !

En effet, comment être bien au travail, si notre salaire ne nous permet pas de vivre dignement ?

Comment bien être au travail en l'absence de réelle reconnaissance qui se traduise par une réelle promotion et un déroulement de carrière par ancienneté ?

La CGT exige 10 % de promus chaque année tenant compte de l'ancienneté administrative, ce qui permet à l'ensemble des postiers sans exception, de bénéficier d'une promotion tous les 10 ans minimums !

A ces mesures immédiates proposées par la CGT, s'ajoutent celles contenues dans notre projet global que vous trouverez ci-joint et qui demande à être enrichi par les sections syndicales.

Concernant le bilan emploi soumis par La Poste :

Sur l'année 2016, plus de 1.000 CDD auront été transformés en CDI. Cela nous incombe de poursuivre notre campagne emploi par le chiffrage au plus près de la dé-précarisation dont nous avons besoin et celui nécessaire pour le recrutement d'emplois stables et

qualifiés en CDI à temps plein qui nous permette de mieux et bien faire notre travail. Cette démarche nous permettra également de mesurer les avancées réelles obtenues par la mobilisation.

L'emploi sous CDD poursuit sa progression passant de 5,84% des effectifs en 2014 ; 4,63 % en 2015 et plus de 6 % en 2016 ! Les apprentis et contrats pros sont également en constante progression : 1,83% des effectifs en 2014 ; 2 % en 2015 et près de 3 % en 2016 ! Au total 2016, nous comptabilisons près de 13.000 CDD et 5.122 apprentis et contrats pros soit 18.122 emplois précaires auxquels s'ajoutent les intérimaires ! Nous revendiquons la dé-précarisation immédiate de ces 20.000 emplois par la transformation en CDI à temps plein.

Mesure qui suffirait simplement à maintenir les conditions de travail existantes. Il est donc bien nécessaire de chiffrer le nombre d'emplois nécessaire pour améliorer les conditions de travail, à partir du contenu, de l'organisation, du temps et de la finalité du travail pour réellement conquérir l'humanisation de La Poste et du travail des postiers !

7.720 emplois supprimés en 2015 et 6.461 au 31/10/16 !

Représentativité

Les agents contractuels de classe I représentent 48,76% des agents contractuels et 25,45 % chez les fonctionnaires ! Les agents contractuels de classes I et II représentent 80% des agents contractuels et 69,73 % chez les fonctionnaires ! Sachant que la féminisation s'est fortement développée chez les agents contractuels, la question de l'égalité professionnelle se pose encore plus aujourd'hui y compris en termes de rémunérations !

C'est pourquoi, la question d'une réelle et conséquente augmentation des salaires est incontournable dans ces négociations !

Créons les conditions partout, pour que l'ensemble des postiers s'empare de ces questions !